

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Constitutive de
l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
« Fruitière de gestion forestière Haut-Jura Arcade »
Vendredi 4 décembre 2015 à la Mairie de Morbier à 15h00**

Personnes présentes :

- Mme. Anne-Marie BONNAMOUR,
- M. Louis BONNAMOUR,
- M. Jean BOURGEOIS,
- M. Christian CAMELIN,
- M. Gérard CAMELIN,
- M. Claude DUMONT-GIRARD,
- M. Jean NOIR,
- M. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON,
- Mme. Colette SIMUNIC,
- M. Jean-Pierre THOUVEREZ,
- Mme. Claude VUAILLAT.

Personnes excusées :

- M. Arnauld MERIC de BELLEFON,
- Mme. Danièle MERMET,
- Mme. Monique TRAVERSIER.

Participaient également à la réunion, Mme. Laurine OLLIVIER et M. Thomas LEPLAIDEUR de l'ADEFOR 39.

Etant la personne la plus âgée, M. Jean-Pierre THOUVEREZ a été nommé Président de séance. Il désigne M. Gérard CAMELIN comme secrétaire de séance et donne, ensuite, la parole à Mme. Laurine OLLIVIER, pour le déroulement de la réunion.

Ordre du jour :

- Rappel sur la Fruitière
- Détermination du montant des cotisations
- Signature des bulletins d'adhésion et des statuts
- Election des membres du Conseil Syndical

Rappel sur la Fruitière

La Fruitière de gestion forestière est une association syndicale libre de gestion forestière, qui a pour objectif **d'organiser** la gestion des parcelles adhérentes. La Fruitière fait appel aux gestionnaires pour les actes de gestion (martelage, exploitation, commercialisation). Les gestionnaires sont liés à la Fruitière par un **mandat** de trois ans, renouvelable, ainsi que par un **cahier des charges**. Ce cahier des

charges définit les relations gestionnaires-Fruitière ainsi que les objectifs de qualité fixés par la Fruitière.

Au sein de la Fruitière, ce sont les **parcelles qui adhèrent** et non les propriétaires. En cas de vente ou succession, le propriétaire doit en informer les nouveaux acquéreurs car les parcelles restent dans l'association. Sortir de l'association est possible pour un propriétaire sur avis motivé et décision de l'Assemblée Générale. La procédure de sortie sera détaillée dans le futur règlement intérieur.

La Fruitière est créée pour **18 ans** et les parcelles adhérentes le sont pour toute cette durée.

La Fruitière sera dotée d'un **Plan Simple de Gestion concerté**, qui définit chaque année le calendrier de coupes et travaux nécessaires.

Détermination du montant des cotisations

Lors de la dernière Assemblée, le groupe avait validé le système de cotisation basé sur une **part fixe et une part variable à l'hectare**.

21 propriétaires ont déjà manifesté leur intérêt pour la Fruitière, ce qui représente 150 ha. C'est sur ces chiffres-là que se basent les simulations suivantes.

Deux propositions sont faites à l'Assemblée :

1- 20 € de part fixe + 6 €/ha

2- 30 € de part fixe + 4 €/ha

L'option 1 permet de rassembler 1 341 €/an et l'option 2, 1 244 €/an.

A la majorité des voix présentes, l'option 1 est retenue (8 voix pour). Le montant des cotisations par propriétaire est disponible en annexe.

Signature des bulletins d'adhésion et des statuts de l'association

13 propriétaires présents ou représentés ont signé le bulletin d'adhésion représentant une surface de 49 ha 22 a 86 ca.

Pour les 8 propriétaires qui n'ont pas pu venir à la réunion, les bulletins d'adhésion leur seront envoyés.

Le projet de statuts établi a été validé et signé. **La Fruitière est à présent créée et opérationnelle**. M. Jean-Pierre THOUVEREZ est nommé administrateur provisoire, en attendant l'élection du Président.

Election des membres du bureau

Conformément aux statuts, le Conseil Syndical comprend 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Ont été élus titulaires MM. Louis BONNAMOUR, Christian CAMELIN, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON et Jean-Pierre THOUVEREZ.

Ont été élus suppléants Mme. Colette SIMUNIC et MM. Jean BOURGEOIS, Gérard CAMELIN et Jean NOIR.

Dispositions administratives

Depuis la présente réunion, Laurine OLLIVIER a déposé un imprimé de déclaration de l'association syndicale libre de gestion forestière « Fruitière de gestion forestière Haut-Jura Arcade » à la Préfecture du Jura. Un extrait des statuts paraîtra au prochain journal officiel.

Laurine OLLIVIER

Annexe : Montant des cotisations par propriétaire

	Surface (ha)	Cotisations 20€ part fixe +6€/ha
Indivision Louis BONNAMOUR et Anne-Marie BONNAMOUR	9,151	75 €
Jean BOURGEOIS	2,4721	35 €
Indivision Jean BOURGEOIS et Arlette BOURGEOIS	2,0213	32 €
Christian CAMELIN	2,3255	34 €
Gérard CAMELIN	2,7654	37 €
Indivision Gérard CAMELIN et Dominique CAMELIN	2,1624	33 €
Frédéric DUMONT-GIRARD	4,541	47 €
Usufruitier/Indivision Claude DUMONT-GIRARD et Marie DUMONT-GIRARD Nu-propriétaire Frédéric DUMONT-GIRARD	2,81	37 €
Usufruitier Jean NOIR Nu-propriétaire/Indivision Jean-Yves NOIR et Philippe NOIR	4,24	45 €
Indivision Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON et Patricia LIPPARELLI	0,943	26 €
Colette SIMUNIC	2,5227	35 €
Jean-Pierre THOUVEREZ	1.8167	31 €
Claude VUAILLAT	11,5609	89 €